



L'initiative « souveraineté alimentaire » et le contre-projet méritent un rejet clair

L'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire exige une modification radicale de la politique agricole – de la fixation des prix à de nouveaux impôts, en passant par la création d'emplois. Le renforcement du protectionnisme à la frontière est contraire aux accords de libre-échange ainsi qu'aux dispositions de l'OMC et des accords bilatéraux avec l'Union européenne. Du point de vue économique, l'initiative doit clairement être refusée, tout comme le contre-projet.

L'initiative pour la souveraineté alimentaire sera traitée mardi par le Conseil national. Ce texte prétend « répondre aux attentes sociales et écologiques de la population » et dresse toute une liste d'exigences pour la production future. Pourtant, il existe déjà sur le marché une offre suffisante produite selon les critères exigés. Les dispositions de l'initiative, par leur définition étroite, ne font donc pas de sens : elles réclament une production agricole contrôlée par l'État qui ne tiendrait aucunement compte de la demande.

Par son initiative, le syndicat agricole Uniterre souhaite en outre, par des subventions étatiques, accroître le nombre de personnes actives dans l'agriculture. L'initiative fait fi du progrès technique et de l'efficacité croissante. Elle vise à remonter le temps.

Le texte d'Uniterre exige que des « prix équitables » soient définis par l'État, ce qui est incompatible avec une agriculture axée sur le marché telle que la prévoit la Constitution fédérale. Enfin, le régime douanier demandé empêcherait le développement fructueux des relations de libre-échange, indispensables pour notre pays exportateur.

Le contre-projet est contraire à la concurrence

Notre organisation estime que le contre-projet est lui aussi inadéquat. Il reprend bon nombre de points hautement critiquables du texte de l'initiative. Les paysans disposeraient, par exemple, d'un droit absolu sur les semences. Cela ôterait toute incitation pour les producteurs actuels de semences à développer des nouveautés, alors que celles-ci sont essentielles pour le maintien du rendement agricole.

Selon le contre-projet, la Confédération devrait renforcer de manière ciblée la position des paysans. Une telle intervention serait hautement critiquable. Elle affaiblirait la position des consommateurs. Enfin, le développement des canaux de distribution directs n'est pas du ressort de la Confédération – pas plus que le renforcement des structures régionales de transformation, de stockage et de commercialisation.

economiesuisse rejette donc clairement l'initiative ainsi que le contre-projet.